CABINET D'ANALYSE, DE GESTION ET D'EXPERTISE COMPTABLE

COTELLE - HUBERT

SAS ABLA-SP

1 Rue Dewet

71100 CHALON SUR SAONE

Rapport du Commissaire aux Apports sur la valeur de l'apport dans le cadre de l'apport en nature des titres des sociétés SAS ORG-INFOR et SARL OP MARKETING au profit de la Société SAS ABLA-SP

SAS d'expertise comptable et de commissariat aux comptes au capital de 266.640 EUROS
Inscrite au Tableau de l'Ordre et à la Compagnie de Dijon
SIRET 329 073 779 00020 APE 6920Z
19, rue d'Alsace-Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE Tél. : 03.85.48.62.78 Fax : 03.85.93.46.41

COTELLE -HUBERT
Expertise Comptable & Audit

ABLA-SP

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
1 Rue Dewet
71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT DANS LE CADRE DE L'APPORT EN NATURE DES TITRES DES SOCIETES SAS ORG-INFOR, SARL OP MARKETING AU PROFIT DE LA SOCIETE SAS ABLA-SP

SAS COTELLE-HUBERT

Inscrite sur la liste des commissaires aux comptes
Rattachée à la compagnie régionale de Besançon – Dijon

19, Rue d'Alsace Lorraine - 71100 CHALON-SUR-SAONE
cagec@cotelle-hubert.fr - 03.85.48.62.78
SAS au capital de 239 976 euros – RCS Chalon-sur-Saône - SIRET : 329 073 779 00020

COTELLE - HUBERT
Expertise Comptable & Audit

ABLA-SP

Société par actions simplifiée au capital de 50 000 €
1 Rue Dewet
71100 CHALON SUR SAONE
RCS CHALON SUR SAONE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT DANS LE CADRE DE L'APPORT EN NATURE DES TITRES DES SOCIETES SAS ORG-INFOR, SARL OP MARKETING AU PROFIT DE LA SOCIETE SAS ABLA-SP

En exécution de la mission qui nous a été confiée par les associés de la société SAS ABLA-SP concernant l'apport en nature de 1 456 actions de la société SAS ORG-INFOR et 90 parts sociales de la SARL OP MARKETING détenues par Monsieur Pierre PAILLARD et Madame Jeanne PAILLARD, dans le cadre de l'augmentation du capital de la société SAS ABLA-SP, nous avons établi le présent rapport prévu à l'article L. 223-9 du Code de commerce.

L'apport envisagé est décrit dans le projet de contrat d'apport en nature annexé aux statuts. Il vous appartient en qualité d'associés de la société SAS ABLA-SP de vous prononcer sur l'opération d'apport en nature. Il nous appartient d'exprimer une conclusion sur la valeur de l'apport et en particulier sur le fait que la valeur de l'apport n'est pas surévaluée.

A cet effet, nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission. Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la valeur de l'apport en nature, à s'assurer que celle-ci n'est pas

surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire de l'apport.

Notre mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne nous appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Nous vous prions de trouver, ci-après, nos constatations et conclusions présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description de l'apport
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur de l'apport
3. Conclusion

1. PRÉSENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1. Contexte de l'opération

L'apport de titres envisagé par Monsieur Pierre PAILLARD et Madame Jeanne PAILLARD dans le cadre de l'augmentation du capital de la société SAS ABLA-SP vise à apporter leurs participations au capital de la société SAS ORG-INFOR et de la société SARL OP MARKETING au sein de la société SAS ABLA-SP.

1.2. Présentation des sociétés et parties en présence

1.2.1. Personnes physiques apporteuses

L'augmentation de capital de la société SAS ABLA-SP sera effectuée par l'apport de titres de la société SAS ORG-INFOR et de la société SARL OP MARKETING selon les modalités décrites ci-après.

Apport des titres de la société SAS ORG-INFOR

Monsieur Pierre PAILLARD apporte à la société bénéficiaire :

- 1 456 actions de la société SAS ORG-INFOR, au capital de 40 250 euros, ayant son siège social situé 1 Rue Dewet – 71100 CHALON SUR SAONE détenues par Monsieur Pierre PAILLARD.

Apport des titres de la société SARL OP MARKETING

Monsieur Pierre PAILLARD et Madame Jeanne PAILLARD apportent à la société bénéficiaire :

- 40 parts sociales de la société SARL OP MARKETING, au capital de 7 500 euros, ayant son siège social situé 1 Rue Dewet – 71100 CHALON SUR SAONE détenues par Monsieur Pierre PAILLARD.

- 50 parts sociales de la société SARL OP MARKETING, au capital de 7 500 euros, ayant son siège social situé 1 Rue Dewet – 71100 CHALON SUR SAONE détenues par Madame Jeanne PAILLARD.

Les apporteurs déclarent que les actions et parts sociales apportées sont libres de tout nantissement, saisie, option, opposition ou autre contrat ou mesure quelconque pouvant faire obstacle à l'apport, anéantir ou réduire les droits de la société bénéficiaire.

1.2.2. Société SAS ABLA-SP, bénéficiaire des apports

Conformément aux statuts, la société SAS ABLA-SP, bénéficiaire des apports en nature, est une Société par actions simplifiée au capital de 50 000 euros divisé en 5 000 actions d'une valeur nominale de 10 euros chacune dont le siège social est fixé 1 Rue Dewet – 71100 CHALON SUR SAONE.

Elle a pour objet :

- L'acquisition, la gestion et la détention de tous titres et participations dans d'autres sociétés.
- Elle peut rendre des services et des conseils à toutes sociétés.
- Elle peut réaliser toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet.

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

1.2.3. Société SAS ORG-INFOR, dont les titres sont apportés

La société SAS ORG-INFOR est une société par actions simplifiée au capital de 40 250 euros divisé en 1 750 actions d'une valeur nominale de 23 euros chacune dont le siège social est fixé 1 Rue Dewet – 71100 CHALON SUR SAONE, immatriculée sous le numéro 329 899 159 au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE.

La société a été constituée le 10 novembre 1993 et son exercice social commence le 1er janvier et se termine le 31 décembre.

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La société a pour objet :

- Le conseil en systèmes informatiques ;
- La formation à l'utilisation de tout produit informatique ;
- L'achat et la vente d'appareils informatiques et logiciels ;
- La création, la réalisation, l'installation et la maintenance de tout produit informatique.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2024, lequel s'est soldé par un bénéfice net comptable de 84 290 euros. Les capitaux propres de la société s'élèvent à 842 610 euros à cette même date.

1.2.4 *Société SARL OP MARKETING, dont les titres sont apportés*

La société SARL OP MARKETING est une société à Responsabilité Limitée au capital de 7 500 euros divisé en 100 parts sociales d'une valeur nominale de 75 euros chacune dont le siège social est fixé 1 Rue Dewet – 71100 CHALON SUR SAONE, immatriculée sous le numéro 489 695 361 au Registre du Commerce et des Sociétés de CHALON SUR SAONE.

La société a été constituée le 20 avril 2006 et son exercice social commence le 1er novembre et se termine le 31 octobre.

La durée de la société est de 99 années, à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés, sauf prorogation ou dissolution anticipée.

La société a pour objet :

- Le conseil et la recherche en marketing ;
- Le télémarketing et la prospection téléphonique ;
- La télévente et la négociation.

Cette société a clôturé son dernier exercice social le 31 décembre 2024, lequel s'est soldé par un bénéfice net comptable de 19 037 euros. Les capitaux propres de la société s'élèvent à 115 608 euros à cette même date.

1.2.5 Liens entre les sociétés et parties en présence

A la date de conclusion du projet de traité d'apport en nature de titres :

- Monsieur Pierre PAILLARD détient 1 748 actions de la société SAS ORG-INFOR pour les avoir souscrites lors de la constitution de la société, le 10 novembre 1993, en contrepartie de son apport en numéraire ;

- Monsieur Pierre PAILLARD détient 40 parts sociales de la société SARL OP MARKETING pour les avoir souscrites lors de la constitution de la société, le 20 avril 2006, en contrepartie de son apport en numéraire ;

- Madame Jeanne PAILLARD détient 50 parts sociales de la société SARL OP MARKETING pour les avoir souscrites lors de la constitution de la société, le 20 avril 2006, en contrepartie de son apport en numéraire ;

- Et la société bénéficiaire des apports ne détient aucune action de la société SAS ORG-INFOR et de la société SARL OP MARKETING, étant précisé que la société SAS ORG-INFOR détient 10 parts sociales de la société SARL OP MARKETING pour les avoir souscrites lors de la constitution de la société, le 20 avril 2026, en contrepartie de son apport en numéraire, et que la société OP MARKETING détient 10 actions de la société ORG-INFOR.

1.1. Description de l'opération

Les modalités de réalisation de l'apport sont exposées dans le projet d'apport.

Elles peuvent se résumer comme suit.

1.1.1. Caractéristiques essentielles des apports

Les apports seront réalisés avec une date d'effet fixée à la date de réalisation définitive de l'apport et de l'augmentation de capital de la société SAS ABLA-SP.

Caractéristiques générales et conditions des apports en nature de titres :

Les apports en nature de titres de la société SAS ORG-INFOR et de la société SARL OP MARKETING, seront réalisés à titre pur et simple sous les garanties ordinaires de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites ci-après.

La société SAS ABLA-SP, bénéficiaire des apports, sera propriétaire des actions de la société SAS ORG-INFOR et des parts sociales de la société SARL OP MARKETING à compter du jour de la réalisation définitive de l'apport et de l'augmentation du capital correspondante et elle en aura la jouissance à compter du même jour.

Aucun avantage particulier n'est stipulé au profit des apporteurs à raison du présent apport.

Les apports des titres de la société SAS ORG-INFOR et de la société SARL OP MARKETING sont effectuées nets de tout passif ou charge quelconque, sans pouvoir pour le bénéficiaire d'exercer de recours contre les apporteurs pour quelque cause que ce soit. Aucun passif ne sera transmis ni mis à la charge de la société bénéficiaire en contrepartie desdits apports.

Sur le plan juridique, les apports sont effectués sous le régime juridique de droit commun des apports en nature purs et simples, tel que fixé par les dispositions de l'article L. 223-9 du Code de commerce, sous les garanties ordinaires de droit et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives décrites ci-après.

Sur le plan fiscal, les apports en nature des actions de la société SAS ABLA-SP, bénéficiaire des apports, sera propriétaire des actions de la société SAS ORG-INFOR et des parts sociales de la société SARL OP MARKETING, réalisés à titre pure et simple, sont rémunérés par remise de actions de la société SAS ABLA-SP société bénéficiaire des apports, sans soulte, et relèvent donc du régime des plus-values d'apport en report d'imposition prévu à l'article 150-0 B ter du Code général des impôts.

En matière de droits d'enregistrement, les apports seront enregistrés gratuitement, conformément aux dispositions de l'article 810 bis du Code général des impôts.

Base des apports :

Les valorisations des actions de la société SAS ORG-INFOR et des parts sociales de la société SARL OP MARKETING apportées ont été déterminées en fonction de la valeur réelle des titres.

- Concernant la société SAS ORG-INFOR, cette dernière tient compte de la valeur de rentabilité ressortant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;
- Concernant la société SARL OP MARKETING, cette dernière tient compte de la valeur de rentabilité ressortant au bilan de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ;

1.1.2. Conditions suspensives

- Approbation par les associés de la société bénéficiaire du traité d'apport, et de l'évaluation des actions de la société SAS ORG-INFOR et des parts sociales de la société SARL OP MARKETING ;
- Etablissement du rapport du Commissaire aux apports comportant une appréciation de la valeur des titres.

1.1.3. Rémunération des apports

En rémunération des apports en nature sus-énoncés, il sera attribué à

- Monsieur Pierre PAILLARD : 33 121 actions en pleine propriété de la société SAS ABLA-SP d'une valeur nominale de 10 euros chacune.
- Madame Jeanne PAILLARD : 3 353 actions en pleine propriété de la société SAS ABLA-SP d'une valeur nominale de 10 euros chacune.

1.2. Présentation des apports

1.2.1. Méthode d'évaluation retenue

S'agissant d'apports en nature de titres réalisé à titre pur et simple, ceux-ci seront réalisés à la valeur réelle déterminée par les parties, conformément aux dispositions du règlement comptable n° 2017-01 du 5 mai 2017 relatif au traitement comptable des opérations de fusions et opérations assimilées.

1.2.2. Description des apports

Apport des titres de la société SAS ORG-INFOR et de la société SARL OP MARKETING

Les 1 456 actions de la société SAS ORG-INFOR, dont l'apport est envisagé au titre de l'augmentation de capital de la société SAS ABLA-SP, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 998 386.08 euros.

Les 90 parts sociales de la société SARL OP MARKETING, dont l'apport est envisagé au titre de l'augmentation de capital de la société SAS ABLA-SP, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée à 197 961.12 euros.

Les titres ci-dessus désignés composant l'intégralité des apports réalisés par les apporteurs au profit de la société SAS ABLA-SP sont évalués à un montant global de 1 196 347.20 euros.

Ainsi, les actions attribuées seront réparties de la manière suivante :

- Monsieur Pierre PAILLARD : 33 121 actions en pleine propriété de la société SAS ABLA-SP d'une valeur nominale de 10 euros chacune, assorties d'une prime d'émission de 22.80 euros.
- Madame Jeanne PAILLARD : 3 353 actions en pleine propriété de la société SAS ABLA-SP d'une valeur nominale de 10 euros chacune, assorties d'une prime d'émission de 22.80 euros.

2. DILIGENCES ACCOMPLIES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DE L'APPORT

2.1 Diligences mises en œuvre par le commissaire aux apports

Nous avons effectué les diligences que nous avons estimées nécessaires, par référence à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relative à cette mission.

Notre mission a pour objet d'éclairer les futurs associés de la société SAS ABLA-SP sur la valeur des apports devant être effectués.

Nous avons notamment :

→ Pris connaissance du contexte et des objectifs de la présente opération d'apport en nature de titres ;

→ Examiné le projet de contrat d'apport en nature des titres de la société SAS ORG-INFOR et de la société SARL OP MARKETING ;

→ Consulté les documents juridiques et financiers mis à notre disposition concernant la vie sociale des sociétés participant à l'opération d'apport envisagée, notamment les statuts de la société SAS ABLA-SP, bénéficiaire des apports, et les statuts, les derniers comptes annuels de la société SAS ORG-INFOR, de la société SARL OP MARKETING, dont les titres sont apportés ;

→ Vérifié la pleine propriété des titres apportés et de leur libre transmission ;

→ Examiné le respect de la réglementation comptable en matière de valorisation des apports ;

→ Procédé à l'examen des approches d'évaluation des titres apportés mises en œuvre par les parties.

2.2 Appréciation de la méthode de valorisation des apports et de sa conformité à la réglementation comptable

Les apports de titres envisagés sont effectués par 2 personnes physiques.

Aux termes du projet de contrat d'apport en nature, les parties ont convenu de retenir la valeur réelle estimée des actions de la société SAS ORG-INFOR et des parts sociales de la société SARL OP MARKETING en tant que valeur d'apport.

Le choix de cette méthode de valorisation est conforme aux dispositions du règlement comptable n° 2017-01 du 5 mai 2017 relatif au traitement comptable des opérations de fusions et opérations assimilées et n'appelle, en conséquence, pas de commentaire de notre part.

2.3 Réalité des apports

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété des titres de la société SAS ORG-INFOR et des parts sociales de la société SARL OP MARKETING, objet du présent apport et de leur libre transmission.

2.4 Appréciation de la valeur des apports

2.4.1. Nature de l'apport et caractéristiques de l'appréciation

Les apports portent sur :

- 1 456 actions de la société SAS ORG-INFOR représentant 83.20 % du capital de ladite société.
- 90 parts sociales de la société SARL OP MARKETING représentant 90 % du capital de ladite société.

2.4.2. Détermination de la valeur d'apport des titres par les parties

Valeur des titres de la société SAS ORG-INFOR

La valeur d'apport des titres de la société SAS ORG-INFOR a été estimée par les parties en tenant compte de la valeur réelle ressortant notamment de la situation comptable arrêtée à la date de clôture des derniers comptes annuels de la société le 31 décembre 2024.

La valeur d'apport correspondant à la valeur réelle des titres apportés a été déterminée par la mise en œuvre d'une méthode DCF fondée :

- L'historique normalisé ;
- Les multiples de marché.

Nous nous sommes assurés de la pertinence de la méthode utilisée, de la correcte mise en œuvre de la méthodologie appliquée par les parties et des calculs qui en résultent.

La valeur globale des titres de la société SAS ORG-INFOR ressort ainsi à 1 199 975 euros, soit une valeur de 685.70 euros par action.

Ainsi, les 1 456 actions de la société SAS ORG-INFOR, dont l'apport est envisagé dans le cadre de l'augmentation de capital de la société SAS ABLA-SP, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée soit **998 379.20 euros arrondis à 998 386.08 euros**

1 456 actions* 685.70 € = 998 379.20 euros arrondis à 998 386.08

Valeur des titres de la société SARL OP MARKETING

La valeur d'apport des titres de la société SARL OP MARKETING a été estimée par les parties en tenant compte de la valeur réelle ressortant notamment de la situation comptable arrêtée à la date de clôture des derniers comptes annuels de la société.

La valeur d'apport correspondant à la valeur réelle des titres apportés a été déterminée par la mise en œuvre d'une méthode DCF fondée :

- L'historique normalisé ;
- Les multiples de marché.

Nous nous sommes assurés de la pertinence de la méthode utilisée, de la correcte mise en œuvre de la méthodologie appliquée par les parties et des calculs qui en résultent.

La valeur globale des titres de la société SARL OP MARKETING ressort ainsi à 219 955 euros, soit une valeur de 2 199.55 euros par part sociale.

Ainsi, les 90 parts sociales de la société SARL OP MARKETING, dont l'apport est envisagé dans le cadre de la constitution de la société SAS ABLA-SP, ont été évaluées à leur valeur réelle estimée soit **490 000 euros.**

90 parts sociales * 2 199.55 € = 197 959.50 euros arrondis à 197 961.12

A l'issue de nos travaux, nous avons pu nous assurer d'une part, que la valeur économique de la société SAS ORG-INFOR et des parts sociales de la société SARL OP MARKETING, étaient au moins égales à celle proposée dans le contrat d'apport et, d'autre part, de l'absence d'événement susceptible de remettre en cause la valeur de ces apports.

3. CONCLUSION

Sur la base de nos travaux et à la date du présent rapport, nous sommes d'avis que la valeur totale des apports retenue s'élevant à **1 196 347.20 euros** n'est pas surévaluée et, en conséquence, que l'actif net apporté est au moins égal au montant du capital social à libérer par la société bénéficiaire en rémunération des apports en nature.

Fait à Chalon sur Saône
Le 30 avril 2026

Pour SAS CAGEC COTELLE-HUBERT
Christophe GREVOST